



## Projet Belle Plaine

Collectivité de Saint-Martin

### Prévention des risques d'inondation

Le bassin versant transfrontalier de Belle Plaine présente un risque majeur aux inondations pour la partie française. Le phénomène a été amplifié par le développement économique et une urbanisation mal maîtrisée au regard de la gestion hydraulique. Ces inondations récurrentes ont déjà causé des dommages importants et affectent à la fois les aménagements publics et les propriétés privées du secteur.

Le programme a été mobilisé pour soutenir 4 types d'opérations :

- Création de bassins de rétention sur la ravine Quartier et aménagement de digues de protection
- Création et redimensionnement de réseaux de collecte et évacuation des eaux pluviales
- Calibrage de la ravine Paradis au niveau des zones urbanisées
- Mise en œuvre d'une politique de gestion concertée entre les territoires français et hollandais en matière d'aménagement du territoire

Les travaux des deux ouvrages de protection de berge au niveau du pont de la RN7 et de Cross De Range ont débutés en octobre 2019 et se sont achevés en septembre 2021.

Le projet d'un montant total de 1 600 322€ a été cofinancé par :

- Le FEDER à hauteur de 1 200 241,50€
- L'état français à hauteur de 200 040,25€
- La Collectivité de Saint-Martin à hauteur de 200 040,25€

## INTERREG V-A SAINT-MARTIN / SINT MAARTEN



Thématique :  
**Prévention et gestion  
des risques naturels**



Montant total :  
**1 600 322,00€**  
Montant de la subvention :  
**1 200 241,50€**



Réalisation du projet :  
**Octobre 2019**  
**Septembre 2021**

### Partenaires



europe-a-saint-martin.eu  
europe@saint-barth-saint-martin.gouv.fr